

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 18 septembre 2023 à 18 heures 00
Salle du Conseil Municipal

	PRÉSENT E S	ABSENT E S	ABSENT E S EXCUSÉ E S
CAILLOT Charles	x		
ENOCQ Julien	x		
LAPRAYE Pierre	x		
MALAPRADE Christophe	x		
RÉGNÉ Pierre	x		
SANCHO Elizabeth	x		
WITTENBRINK Wolfgang	x		

Réunions antérieures : Après approbation du Conseil Municipal du 09 juin 2023, aucune observation n'a été faite, la séance est ouverte à 18h10.

ORDRE DU JOUR

1. **Délibération THLV (Taxe Habitation Logement Vacant)**
2. **Renouvellement contrat employé communal et travaux à effectuer**
3. **Gîtes communaux**
4. **Bilan saison estivale**
5. **Point sur la situation de l'eau à Fosse**
6. **Contrat Ateliers Val de Sournia**
7. **Questions diverses (Rapport des pertes sur le réseau de l'eau (CCAF), portail aire de jeux, ...)**

Le quorum est atteint.

Après avoir été désigné comme secrétaire de séance Monsieur Pierre RÉGNÉ fait signer le bulletin de présence.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h15.

1. Délibération THLV (Taxe Habitation Logement Vacant)

Le Maire présente la délibération à l'assemblée des membres présents.

Après réflexion, le Conseil municipal décide de ne pas mettre en place la THLV pour l'instant.

La délibération n'est donc pas mise en place.

Résultat du vote : 7 voix pour

2. Renouvellement contrat employé communal et travaux à effectuer

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le contrat de l'employé communal va prendre fin le 12 octobre 2023 et propose donc de le renouveler pour 6 mois. L'ensemble des membres présents acceptent de renouveler ce contrat.

Concernant les travaux qui doivent être effectués sur la commune, les priorités sont :

- Réfection des marches qui montent vers la cave et celles du terrain de pétanque ;

- Caniveau situé devant la maison de M. et Mme CALVET
- Installation de l'éclairage au niveau des escaliers du terrain de tennis et des conteneurs poubelles rue principale.

3. Gîtes communaux

Le locataire actuel du gîte situé au-dessus de la mairie va quitter le logement prochainement. Ce gîte sera proposé à la famille ukrainienne car il y a deux chambres. Celui qu'ils occupent actuellement sera remis en locations saisonnières ou annuelle si nous en avons la demande.

4. Bilan saison estivale

Le bilan de cette saison estivale est très positif. Le gîte communal situé sur la Place des Cabanes a été entièrement loué en juillet-août, les baigneurs ont été nombreux au plan d'eau et le Comité d'animation a organisé des soirées qui ont connu, comme chaque année, un franc succès ! Les deux soirées cinéma en plein air sont à renouveler l'an prochain.

5. Point sur la situation de l'eau à Fosse

Une électrovanne doit être changée pour le trop plein du château d'eau. Pour l'instant, nous pouvons encore distribuer l'eau potable de façon autonome mais il faut que les administrés veillent à gérer leur consommation et à ne pas la gaspiller pour éviter une nouvelle livraison par camion-citerne.

6. Contrat Val de Sournia

Le Maire propose de signer un nouveau contrat avec les « Ateliers Val de Sournia », identique à celui des années précédentes, soit 7 jours. Les Conseillers valident cette proposition.

7. Questions diverses

◆ Rapport des pertes sur le réseau de l'eau (CCAF)

Nous allons prendre contact avec le responsable de la régie de l'eau à la CCAF afin de mettre à jour le rapport des pertes sur le réseau de l'eau de la commune qui semble erroné et qui, de ce fait, bloque les demandes de subventions au titre de la DETR.

◆ Canal de la Molle

Cet été, des dégradations volontaires ont eu lieu au niveau du canal. Nous savons qui en est responsable et un courrier de mise en demeure avec un délai de réalisation des travaux de remise en état, va être envoyé par recommandé avec AR.

◆ HLM

L'achat de l'immeuble HLM suit son cours et la signature devrait avoir lieu en fin d'année 2023.

◆ Les lampadaires situés autour de la piscine vont être éteints et l'éclairage public va être remis à l'heure d'hiver.

◆ Il est important que le portail d'accès à l'aire de jeux reste fermé pour éviter toutes déjections canines ou intrusion d'animaux domestiques ou sauvages qui pourraient détériorer le site.

L'Ordre du jour étant épuisé, la fin du conseil municipal a été actée à 20h55.

